VILLE DE CONTES

Département des Alpes Maritimes

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi huit mars à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, maire de Contes.

Les convocations ont été adressées le 2 mars 2023.

Ordre du jour :
Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023
Séisme en Turquie et en Syrie
Motions
- Collège des vallées du Paillon – Roger Carlès
- Lycée René Goscinny de Drap

Compte de gestion 2022 du receveur municipal
Compte administratif 2022 et délibérations financières
Débat d'Orientations Budgétaires 2023
Demandes de subventions
- Optimisation de la gestion de la ressource en eau sur le territoire communal : demande de subvention au Département au titre du Green Deal
- Développement numérique des écoles : demande de subvention au Département au titre du Smart Deal
- Ludothèque de Contes : demande à la Caisse d'Allocation Familiale d'une aide à l'accompagnement au titre du Fonds « Publics et Territoires »

Convention de groupement de commandes énergie avec la caisse des écoles
Modification du tableau des effectifs
Acquisitions
- Acquisitions des parcelles cadastrées section BH n° 206, 282, 284 et 286, 287, 288 sises lieu-dit « Lambert » à Sclos, constitution de servitude et demande de subvention au Département
- Acquisition des parcelles cadastrées section BM n° 223 et 279 sises avenue Ludovic Gasiglia et demande de subvention au Département

Etablissement d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée BB n° 15 sise chemin de la gendarmerie
Information sur les décisions municipales

Madame Edwige Alunni est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Francis Tujague, Alain Alessio, Michèle Maurel, Gérard De Zordo, Nadine Ezingeard, Armand Gasiglia, Alain Michellis, Lykke Saviane, Nicole Colombo, Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Céleschi, Martine Abellan, Fabienne Irles, Thierry Faure, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, Christophe Céragioli et Sylvie Carletto.

Étaient représentés : Elodie Loretz (par Olivier Camous), Christophe Angeli (par Michèle Maurel), Malika Vannucci (par Nicole Colombo), Sandrine Mauras (par Lykke Saviane) et Michel Caruso (par Kader Akeb).

Était excusée : Kareen Woignier.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse une pensée émue aux Contois récemment disparus et qui ne sont pas oubliés. La vie dans une commune est faite de nombreux moments de joie mais aussi de tristesse. Il évoque Jean-Claude Ottonello, le frère de Nicole Colombo, conseillère

municipale déléguée, Modesto Casoni qui n'était pas contois mais avait contribué à la construction de la main de Cantaron, monument en hommage aux résistants des Paillons, Jean-Claude Carmelo, un ami gentil et sincère, Mesdames Mireille Foulon, Augusta Tegli, Maria Berni du Castellar, Messieurs Georges Abellan, Jean-Pierre Dalbéra, André Saint-Maxent, Joseph Jambou. Il adresse ses condoléances et celles du conseil aux familles endeuillées.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023
Monsieur le Maire indique que le projet de procès-verbal ayant été adressé avec la convocation, les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

Mis aux voix, le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Séisme en Turquie et en Syrie
Monsieur le Maire expose que deux séismes de magnitude supérieure à 7 ont touché la Turquie et la Syrie le 6 février 2023 occasionnant des destructions considérables et un nombre de morts actuellement estimé à plus de 50.000 personnes, mais sans doute encore davantage. Des régions entières de ces pays sont entièrement dévastées et des centaines de milliers de personnes ont été blessées ou se retrouvent sans hébergement. Des millions de personnes ont été impactées par ces séismes et sont aujourd'hui confrontées à des problèmes de santé ou d'accès à l'énergie.

Afin de permettre aux organismes humanitaires de mener à bien l'ensemble de leurs missions de secours, d'aide et de soutien dans la durée auprès des populations sinistrées de ces deux pays, Monsieur le Maire propose au conseil, très modestement, d'attribuer une subvention exceptionnelle à la fédération des Alpes-Maritimes du Secours Populaire Français d'un montant de 2.000 € et d'inscrire cette somme au budget 2023. Une catastrophe d'une telle ampleur nécessitera une forte solidarité nationale et internationale pour soutenir les populations et aider à la reconstruction des zones sinistrées.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Rappelant que le sud-est de la France est également exposé à ce type de risque et en a déjà été victime, Monsieur Christophe Céragioli propose que des exercices relatifs aux tremblements de terre soient mis en place au niveau communal, à l'instar de ceux existants pour les inondations.

Motions
Monsieur le Maire indique que deux motions concernant le collège de Contes et le lycée de Drap vont être présentées par Madame Lykke Saviane. Ces deux importants établissements scolaires, qui ont nécessité un grand engagement des habitants des Paillons pour voir leur construction aboutir, ne disposent pas aujourd'hui, comme la plupart des établissements scolaires, des moyens leur permettant d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Madame Lykke Saviane confirme cette situation en indiquant que si les gouvernements successifs affirment la priorité de l'éducation et l'importance de la jeunesse pour l'avenir, dans les faits les actes ne sont pas au rendez-vous. Elle précise que les deux motions qui suivent ont été présentées respectivement aux conseils d'administration du collège et du lycée, à l'initiative notamment des représentants élus enseignants. Les représentants de la commune et de la communauté de communes du pays des Paillons présents dans ces conseils les ont adoptées. Elle donne lecture des propositions de motions.

- **Collège des vallées du Paillon – Roger Carlès**

La commune de Contes déplore la décision du ministre de supprimer l'enseignement de la technologie en classe de sixième à la rentrée 2023.
Cette décision, annoncée par voie de presse le 12 janvier 2023, relayée aux recteurs des académies, ne s'appuie actuellement sur aucun élément réglementaire. Les membres administrateurs du collège sont donc amenés à prévoir et délibérer sur une organisation pédagogique « virtuelle » qui ne repose sur aucun texte officiel.
Par ailleurs, cette suppression d'une heure de technologie en sixième va priver les élèves de la possibilité de poursuivre leur découverte dès leur entrée au collège de la technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure, à une culture commune ancrée dans les sciences et techniques et à s'interroger sur la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

Cette décision ministérielle permet surtout de financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves prévu en mathématiques OU en français. Comment ? En groupes ? En classes entières ? Par qui ? Cette heure de soutien comprise dans les 26 h hebdomadaires des élèves de 6ème pourrait être assurée par des professeurs des écoles ; ce dispositif montre une fois de plus la volonté ministérielle d'accélérer la « primarisation » du collège.
Le choix du ministre dénote bien une mesure « cosmétique » qui dégrade encore davantage les conditions d'apprentissage des élèves à la prochaine rentrée et oblige les enseignants à accepter des organisations horaires ou des projets montés à la hâte sans pertinence pédagogique.
Pour enrayer les inégalités et les difficultés scolaires prégnantes des élèves à leur arrivée au collège, nous revendiquons des effectifs raisonnables et des moyens en heures postes supplémentaires pour pouvoir organiser le travail en groupes à effectifs réduits dans les classes (dédoublements), et assurer ainsi une véritable remédiation en mathématiques et en français tout en maintenant les enseignements disciplinaires existants sur le niveau 6ème.
Cette exigence est d'autant plus justifiée que le collège Roger Carlès de Contes comptabilise 777 élèves et 30 divisions soit un effectif trop élevé pour permettre les meilleures conditions d'enseignement.
Dans une telle situation, il est temps également que l'autorité compétente en matière de construction des collèges, à savoir le conseil départemental, réponde enfin à la demande unanime des communes de la communauté de communes du pays des Paillons de construire un nouveau collège qui devrait, en toute logique se situer sur la commune de Drap où la population est en forte croissance.
Assurer à tous les niveaux d'éducation une véritable continuité dans la qualité de l'accueil des élèves est une absolue nécessité pour créer les conditions de leur réussite.

Madame Lykke Saviane propose au conseil de demander :

- au ministère le maintien de l'enseignement de la technologie en classe de Sixième.
- au ministère des effectifs raisonnables par classe et des moyens en heures postes supplémentaires pour pouvoir organiser le travail en groupes à effectifs réduits dans les classes (dédoublements), et assurer ainsi une véritable remédiation en mathématiques et en français tout en maintenant les enseignements disciplinaires existants sur le niveau 6ème.
- au département de lancer les études pour la construction d'un nouveau collège dans les Paillons.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Alain Michellis dénonce la duplicité gouvernementale. Dans le cas présent, la disparition de l'enseignement de la technologie en 6ème fait suite aux décisions prises depuis plus de 10 ans de ne plus ouvrir de poste aux concours dans cette matière. Par ailleurs, la revalorisation annoncée des salaires des enseignants du premier degré se réduit à leur proposer d'assurer des heures de soutien en français et mathématiques au collège. Leur salaire ne sera en fait pas augmenté. Ils auront juste la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires. Il approuve la motion présentée qui permet de montrer au gouvernement que les enseignants, les parents et les élus ne sont pas dupes sur les objectifs poursuivis.

Concernant la suppression de la technologie pour les élèves de 6ème, Monsieur Christophe Céragioli considère que cela équivaut à ôter une marche importante dans un processus pédagogique construit. Il pense qu'il faut au contraire continuer à donner aux jeunes le goût du secteur de l'industrie qui offre des métiers passionnants avec des carrières et des rémunérations de qualité. Il évoque ensuite les attaques subies par les diverses branches de l'industrie en France et regrette cette orientation qui limite l'indépendance industrielle du pays.

Monsieur le Maire trouve déplorable de proposer comme solution de revalorisation salariale aux enseignants, la réalisation d'heures supplémentaires. Il ne juge pas cette mesure digne d'un pays développé comme la France, de surcroit dans un domaine aussi important que l'enseignement public.

Monsieur Kader Akeb estime que le problème est pris à l'envers. Il est proposé du soutien aux élèves de 6ème sur la base du constat d'un niveau faible de certains de ces élèves. Il serait plus approprié de porter les efforts sur l'élémentaire en réduisant notamment le nombre d'élèves par classe pour leur offrir des conditions d'apprentissage satisfaisantes et ainsi réduire les difficultés rencontrées à l'arrivée en 6ème.

Madame Nadine Ezingeard complète ce propos en indiquant que malheureusement concernant l'élémentaire et la maternelle, le ministère a prévu de supprimer 1000 postes à la rentrée de septembre 2023.

Monsieur Armand Gasiglia fait le parallèle entre ce qui se passe aujourd'hui dans l'éducation nationale et les mesures prises il y a une trentaine d'années dans le domaine de la santé qui ont conduit à un manque criant de spécialistes et de personnels médicaux dans les hôpitaux. Dans l'éducation, aujourd'hui c'est l'enseignement de la technologie qui est dans le viseur. Demain, cela pourra être celui de l'histoire ou la géographie parce que jugé inintéressant ou secondaire.

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter cette motion pour peser autant que possible sur les instances concernées et donne la parole à Madame Lykke Saviane pour la présentation de la motion relative au lycée.

Mise aux voix, la motion présentée est adoptée à l'unanimité.

- **Lycée René Goscinny de Drap**

Le lycée René Goscinny constitue un atout important pour la population des vallées des Paillons et de l'est de Nice. L'établissement mérite d'être préservé et développé en fonction des besoins en scolarisation des lycéens de notre territoire.
Cependant, la commune de Contes constate, une fois encore, un manque considérable en matière de moyens alloués à l'établissement pour travailler dignement.
Démunis et consternés par cette situation qui se répète d'une année sur l'autre, les membres du Conseil d'Administration du lycée réuni les 2 et 9 février ont adopté une motion présentée par les enseignants élus dénonçant la baisse de la Dotation Globale Horaire (DGH) pour la rentrée prochaine. Le Conseil d'Administration a également voté contre la proposition de répartition de l'enveloppe d'heures bien trop faible pour permettre le bon fonctionnement de la structure pédagogique.
Car, avec des effectifs en hausse en pré-bac pour la rentrée prochaine (822 attendus contre 798 accueillis cette année, soit 24 élèves en plus), la DGH allouée par le rectorat est contre toute logique en diminution.
Moins 18 heures à la rentrée prochaine, alors même que l'indispensable ouverture d'une division supplémentaire (une 5ème 1ère générale) nécessitera au minimum 36 heures ! En 2 ans, l'établissement a perdu 50 heures et se voit cette année contraint de supprimer un poste en mathématiques.
La réduction des moyens se traduira forcément par une dégradation des conditions d'apprentissage. Plus d'élèves par classe sans possibilité de travailler en effectifs réduits. Moins d'accompagnement personnel. Pas assez d'heures pour dédoubler les heures d'éducation civique en seconde et plus assez d'heures pour réduire les effectifs lorsque les salles ne sont pas équipées pour accueillir des classes chargées. En mathématiques, les élèves de seconde n'auront plus d'aide personnalisée et certains groupes de spécialité en première se feront à 35 élèves.
Qui peut encore croire à une quelconque priorité gouvernementale pour l'Education ? Le décalage est énorme entre la réalité de la politique mise en œuvre et les ambitions affichées par la communication du Ministère de l'Education Nationale. Les élus de la commune de Contes déplorent ce triste constat.
Compte-tenu du développement des communes des Paillons et de l'augmentation de la population qui en résulte, il devient urgent de prévoir un agrandissement de l'établissement qui depuis la transformation du BTS en DNMADE accueille ses étudiants en postbac dans des salles provisoires constituées de containers préfabriqués. Ainsi, les élus de la commune de Contes renouvellent leur demande au Conseil Régional, l'autorité compétente, que soit étudié, dans les plus brefs délais, un projet d'agrandissement permettant d'accueillir dans des conditions dignes et efficaces les élèves et l'équipe pédagogique. Le terrain sur lequel est implanté le lycée le permet largement.

Madame Lykke Saviane propose au conseil :

- d'approuver la présente motion en soutien de celle adoptée par le Conseil d'Administration du lycée dénonçant une situation qui contribue à dégrader les conditions d'enseignement.
- d'apporter son soutien aux actions que les parents d'élèves et les enseignants seraient amenés à conduire pour obtenir les moyens nécessaires pour la réussite des élèves.
- de demander au rectorat de revoir à la hausse la dotation globale horaire pour la rentrée prochaine afin de répondre aux besoins de fonctionnement d'une structure pédagogique adaptée aux effectifs.
- de demander à la Région que soit étudié, dans les plus brefs délais, un projet d'agrandissement prenant en compte l'augmentation de la population des communes des Paillons et permettant d'améliorer l'accueil et les emplois du temps des élèves en pré-bac et d'accueillir les étudiants en postbac dans de véritables salles de classes.

Monsieur le Maire ouvre la discussion.

Monsieur Kader Akeb souligne l'incohérence des mesures prises avec d'une part du soutien pour l'apprentissage des mathématiques en 6ème et de l'autre la suppression d'heures de mathématiques en terminale. De surcroit, les conditions matérielles au lycée sont déplorables avec des effectifs surchargés et des classes non adaptées. Le ministère ne fournit pas au lycée les moyens suffisants en heures pour un enseignement de qualité et de son côté, la Région ne réalise pas les investissements nécessaires pour accueillir dignement les élèves. Enfin, il évoque les difficultés rencontrées en matière de transports.

Madame Lykke Saviane fait part d'un fort sentiment de frustration lors des conseils d'administration du lycée. La direction souhaite continuer à voir les élèves obtenir de bons résultats et à être un établissement reconnu, les équipes pédagogiques veulent non seulement assurer les enseignements de bases mais également construire des projets, proposer des spécialités et un nombre important d'options afin de répondre au profil diversifié des jeunes relevant du secteur du lycée. Mais cet établissement n'a pas les moyens à la hauteur de ses ambitions et se retrouve obligé de composer systématiquement pour faire au mieux. Cela fonctionne pour l'instant en raison de la bonne volonté, de l'investissement et de l'engagement de tous, mais la situation est usante pour tout le monde. A cela s'ajoute des locaux inadaptés avec des classes accueillies dans des containers préfabriqués avec des infiltrations d'eau. La Région ne semble pas se préoccuper de ces difficultés. Concernant le transport scolaire, Madame Lykke Saviane rappelle que le lycée a été construit à proximité de la voie ferrée et un système cohérent avait été mis en place entre les horaires du lycée, du train et des bus. Cet équilibre n'a pas été maintenu avec le temps et nombreux sont les élèves et de fait leurs familles qui sont aujourd'hui confrontés à des problématiques de transports.

Madame Nadine Ezingeard revient sur la question des options et spécialités. La pénurie de moyens conduit insidieusement à mettre en place une compétition dans les établissements entre les différentes spécialités conduisant à vouloir supprimer celles qui ont moins d'effectifs au profit de celles qui attirent le plus d'élèves. Heureusement pour l'instant la solidarité entre enseignants a permis d'éviter cet écueil au lycée de Drap, mais pour combien de temps ? Par ailleurs, le choix d'options tend aussi à se réduire en raison du manque d'heures. Dans un premier temps c'est le nombre de groupe par option qui a été réduit. L'an prochain, ce sera peut-être la disparition pure et simple de certaines options elles-mêmes, telles que la technologie, le latin, le niçois ou encore le management. Madame Nadine Ezingeard souhaite ensuite exprimer la fatigue et la colère des enseignants qui tentent d'assurer leurs missions au mieux. Les classes sont surchargées, le travail numérique et à la maison s'intensifient, les réformes s'enchainent sans cohérence, les périodes d'examens varient d'une année à l'autre sans préparation. Elle évoque une situation qui devient ubuesque et ingérable. Elle cite en exemple l'objectif principal de la rentrée scolaire qui a été de compter les tables et les chaises pour vérifier qu'il y en ait bien 36 dans chaque salle. Mais aussi le souci de trouver comment accueillir les AESH dans les classes puisqu'il n'y avait pas de places assises pour eux ! Elle rappelle enfin que 500 postes d'enseignants ont été supprimés dans le secondaire.

Monsieur Armand Gasiglia souligne que les 822 lycéens attendus au lycée de Drap ne proviennent pas tous de Contes, mais également des autres communes des vallées du Paillon jusqu'à la Trinité, Nice, la Métropole et peut-être encore au-delà. Il serait souhaitable que toutes les communes concernées adoptent une motion allant dans le même sens que celle qui vient d'être présentée.

Monsieur le Maire partage cette proposition et estime souhaitable que les conseils municipaux, au sein de la communauté de communes et au delà, aillent dans ce sens et débattent pour affirmer leur intérêt commun.

Monsieur Christophe Céragioli partage également cette proposition. Il revient sur la création du lycée et partage l'émotion qu'il a ressenti lorsque, alors proviseur des classes préparatoires au lycée Masséna à Nice, il a accueilli le premier élève en provenance de ce lycée en classe préparatoire. Il soutien la motion présentée qui montre l'engagement et l'accord de tous sur les demandes exprimées. Elle permettra également au rectorat de disposer d'arguments à faire valoir au ministère sur les moyens alloués à l'académie. Il est indispensable que les vallées des Paillons soient dotées d'un lycée, mais aussi d'un collège, à la hauteur de ses ambitions, et de filières porteuses assurant le développement local et régional. La Région a tout intérêt à veiller au maintien de l'équilibre républicain sur le territoire.

A propos de la Région, Monsieur le Maire fait part d'une entrevue avec les services régionaux et un vice président de la région concernant le financement de projets communaux et intercommunaux. Le sujet du lycée a été évoqué. Ce vice président s'est dit surpris de cette situation alors même qu'il avait siégé un temps au conseil d'administration du lycée. Cela démontre la déconnexion qui peut exister entre certaines instances et

le terrain. Il en est de même dans le domaine des transports. Dans ces domaines, il serait souhaitable pour peser réellement, de parvenir à des mobilisations physiques avec la population, telles celles qui avaient eu lieu pour la construction du lycée. Sans cela, cette motion risque d'avoir peu de portée.

Madame Nadine Ezingeard évoque le manque d'équité territoriale en matière de dotation horaire. L'Académie de Nice est celle qui a la plus forte augmentation démographique cette année, pourtant c'est celle qui a eu le moins de moyens. Plus largement, elle souligne le démantèlement à l'œuvre depuis plusieurs années de l'éducation nationale. La suppression continue de postes, la réduction des moyens, des classes et des programmes surchargés conduisent à dégrader la qualité de l'enseignement dans le secteur public et fait la part belle à l'attrait pour le secteur privé. Ces orientations sont reprises par la cour des comptes qui préconise la privatisation de l'éducation nationale. Il s'agit d'une stratégie malheureusement sciemment mise en œuvre par des gouvernements successifs. L'objectif n'est pas la réussite de la jeunesse française mais seulement d'une partie d'entre elle.

Monsieur le Maire résume ces échanges en engageant à rester optimiste et à se tourner vers la lutte. C'est seulement en se battant qu'il sera possible d'obtenir gain de cause, sur ce sujet comme sur d'autres.

Mise aux voix, la motion présentée est adoptée à l'unanimité.

Compte de gestion 2022 du receveur municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier Camous. Il rappelle en préalable que les élus ont reçu avec la convocation la synthèse du compte de gestion établi par la direction des finances publiques.

Budget cimetière :
Pour l'exercice 2022, les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 065,50 € et les dépenses à zéro €. Le budget du cimetière se solde par un excédent de fonctionnement de 3 065,50 €. En section d'investissement, il n'y a aucune réalisation en 2022. En tenant compte des résultats à la clôture de l'exercice 2021 de 9 923,25 €, le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 12 988,75 euros en section de fonctionnement.

Monsieur Gérard De Zordo précise que ce budget concerne uniquement les constructions et vente de caveaux et de columbariums. Les autres dépenses relatives aux cimetières sont intégrées dans le budget de la commune.

Mis aux voix, le compte de gestion 2022 du budget du cimetière est adopté à l'unanimité.

Budget principal de la commune :
Pour l'exercice 2022, en section d'investissement, les recettes s'élèvent à 6 904 468,23 € et les dépenses à 5 376 662,90 € soit un excédent de 1 527 805,33 €. En section de fonctionnement, les recettes nettes s'élèvent à 10 980 213,81 € et les dépenses à 8 500 816,03 € soit un excédent de 2 479 397,78 €. Au total, le budget s'élève à 17 884 682,04 € de recettes et 13 877 478,93 € de dépenses, soit un excédent de 4 007 203,11 €.
En tenant compte des résultats à la clôture de l'exercice 2021 de – 3 105 608,95 € pour la section d'investissement et 5 253 274,37 € pour la section de fonctionnement, ainsi que des résultats sur l'exercice 2022 de 188 751,24 € en section d'investissement et de 8 316,59 € en section de fonctionnement suite à la clôture du SIP des Paillons, le résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget principal de la commune est de – 1 389 052,38 € en section d'investissement et de 4 648 118,21 € en section de fonctionnement, soit un résultat total de 3 259 066,43 €.

Mis aux voix, le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Foret.

Budget du service public de l'eau :
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 77 199,11 € et les recettes à 114 057,76 € soit un excédent de 36 858,65 €. En section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 396 543,20 € et les recettes à 418 874,53 € soit un excédent de 22 331,33 €. Au total, le budget s'élève à 473 742,31 € de dépenses et à 532 932,29 € de recettes, soit un excédent total de 59 189,98 €.

En tenant compte des résultats à la clôture de l'exercice 2021 de – 59 889,58 € pour la section d'investissement et 82 224,88 € pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget du service public de l'eau est de – 23 030,93 € en section d'investissement et de 39 253,23 € en section de fonctionnement, soit un résultat total de 16 322,30 €.

Mis aux voix, le compte de gestion 2022 du budget du service public de l'eau est adopté à l'unanimité.

Budget du service public de l'assainissement :
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 58 719,74 € et les recettes à 587 418,66 € soit un excédent de 528 698,92 €. En section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 663 332,93 € et les recettes à 741 177,66 € soit un excédent de 77 844,73 €. Au total, le budget s'élève à 722 052,67 € de dépenses et à 1 328 596,32 € de recettes soit un excédent total de 606 543,65 €.
En tenant compte des résultats à la clôture de l'exercice 2021 de – 41 870,04 € pour la section d'investissement et 493 971,25 € pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget du service public de l'assainissement est de 486 828,88 € en section d'investissement et de 81 815,98 € en section de fonctionnement, soit un résultat total de 568 644,86 €.

Mis aux voix, le compte de gestion 2022 du budget du service public de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance pour l'examen et le vote du compte administratif.

Compte administratif 2022 et délibérations financières

Monsieur Alain Alessio, premier adjoint, donne la parole à Monsieur Dominique Céleschi pour l'examen du compte administratif.

Budget principal
Le compte administratif de l'exercice 2022, dont les montants et les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur communal des finances publiques, présente :

- En section de fonctionnement : un total de produits de 10 980 213,81 € et un total des charges de 8 500 816,03 € soit un excédent de 2 479 397,78 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de 2021 (2 168 721,03 €) soit un excédent cumulé de 4 648 118,81 €.
- En section d'investissement : un total de produits de 6 904 468,23 € et celui des charges de 8 293 520,61 € soit un déficit de 1 389 052,38 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 894 980,00 € en produits et à 1 584 573,36 € en charges, soit un besoin de financement de 689 593,36 €. Au total le besoin de financement pour les investissements est de 2 078 645,74 €.

Monsieur Gérard De Zordo indique que l'excédent total est donc de 4 648 118,81 € moins 2 078 645,74 € soit 2 569 473,07 €

Il précise que les dépenses réelles de fonctionnement étaient en 2016 de 6 503 792,33 euros. Elles sont de 7 087 135,24 euros en 2022, soit une augmentation de 8,97 %. En tenant compte de l'inflation (11,40 % en 6 ans) c'est une réduction des dépenses de 2,43 % en euro constant qui est enregistrée au cours des 6 dernières années. Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles étaient de 8 759 650,07euros en 2016. Elles sont de 10 549 683,20 euros en 2022, soit une augmentation de 20,43%. En prenant en compte l'inflation, l'augmentation est de 9,03 % en euro constant.

Il existe néanmoins certaines baisses qui proviennent de la dotation forfaitaire de l'Etat de 666 793,00 euros en 2016 pour tomber à 301 636,00 euros en 2022 et de la dotation de solidarité de la Communauté de Communes du Pays des Paillons qui est passée de 162 382,00 euros en 2016 à 63 052,32 euros en 2022. Heureusement, certaines recettes ont progressé tels les droits de mutation qui passent de 276 996,00 euros en 2016 à 403 108,55 euros en 2022 ainsi que les loyers des bâtiments communaux qui sont de 797 186,77 euros en 2022 contre 680 327,09 euros en 2016. Malgré cela, les services à la population ont été maintenus et les investissements poursuivis à un niveau très élevé.

Monsieur Gérard De Zordo détaille la répartition des produits et charges de fonctionnement :

Produits de fonctionnement :

Produits des services et vente diverses :	1 417 345,86 € soit	10,86 %
Taxes foncières bâti et non bâti :	2 428 463,00 € soit	18,47 %
Compensation :	783 236,00 € soit	5,96 %
Taxe d'habitation résidences secondaires et meublés :	170 944,00 € soit	1,30 %
Compensation et dotation de la CCPP :	2 451 520,32 € soit	18,64 %
Autres taxes :	643 928,05 € soit	4,90 %
Dotations, subventions et participations :	707 262,13 € soit	5,38 %
Autres produits de gestion courante :	880 996,55 € soit	6,70 %
Atténuation de charges :	139 869,04 € soit	1,06 %
Produits financiers :	130,20 € soit	0,00 %
Produits exceptionnels :	915 988,05 € soit	6,97 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	430 530,61 € soit	3,27 %
Excédents antérieurs reportés :	2 168 721,03 € soit	16,49 %

Charges de fonctionnement :

Charges à caractère général :	1 164 822,71 € soit	13,70 %
Charges de personnel :	2 366 731,83 € soit	27,84 %
Autres charges de gestion courante :	3 241 013,31 € soit	38,13 %
Atténuation de recettes :	49 173,00 € soit	0,58 %
Charges financières :	181 854,39 € soit	2,14 %
Charges exceptionnelles :	72 258,61 € soit	0,85 %
Dotation aux provisions et dépréciations :	11 281,39 € soit	0,13 %
Opérations d'ordre de transfert entre section :	1 413 680,79 € soit	16 ,63 %

Monsieur Gérard De Zordo précise également la répartition des produits et charges d'investissements :

Produits d'investissement :

Au cours de l'année 2022 les produits d'investissements se sont élevés à 6 904 468,23 € :

- Subventions 785 625,80 €
- FCTVA 469 008,21 €
- Taxe d'aménagement et TLE 133 375,03 €
- Cessions 1 005 604,16 €
- Emprunts 1 000 000,00 €
- Amortissements 408 076,63 €
- Dépôts et cautionnements reçus 9 908,57 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 3 092 869,83 €

Charges d'investissement :

Au cours de l'année 2022 les charges d'investissements se sont élevées à 8 293 520,61 € :

- Acquisitions 197 094,74 € (1)
- Travaux 3 882 446,61 € (2)
- Cessions 89 616,11 €
- Études et Documents d'urbanisme 21 646,77 €
- Logiciels 404,95 €
- Remboursement du capital des emprunts 1 164 172,86 €
- Subventions transférées au compte de résultat 5 925,06 €
- Autres dettes 14 989,44 €
- Dépôts et cautionnements versés 366,36 €
- Solde d'exécution reporté 2 916 857,71 €

Monsieur Gérard De Zordo détaille ensuite les sommes engagées pour les acquisitions, soit 15 726,00 € pour les terrains et immeubles et 181 368,74 € pour le mobilier, le matériel informatique et technique pour les services administratifs, techniques, culturels et les écoles.

Quant aux 3 882 446,61 € de travaux réalisés en 2022, ils se répartissent de la façon suivante :

- Ecoles	397 121,41 €
- Voirie	795 614,22 €
- Bâtiments communaux	188 935,26 €
- Logements	961 350,74 €
- Eglises	266 340,91 €
- Installations sportives	90 302,33 €
- Locaux artisanaux et commerciaux et funéraires	877 712,66 €
- Extension local agricole à Sclos	49 973,15 €
- Eclairage public	87 605,77 €
- Réseau électricité	30 267,42 €
- Aménagement de jardins	123 450,34 €
- Poteaux incendie	13 772,40 €

Monsieur Gérard De Zordo expose ensuite une présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes du cimetière et des services publics de l'eau et de l'assainissement avant et après neutralisation des flux réciproques. Ainsi, les réalisations globales du budget de la commune pour 2022, hors caisse des écoles et centre communal d'action sociale, se sont élevées à 5 512 581,75 € de dépenses et 7 605 944,65 € de recettes en investissement et à 9 560 692,16 € de dépenses et à 12 143 331,50 € de recettes en fonctionnement. Soit un total global des dépenses de 15 073 273,90 € et un total global des recettes de 19 749 276,20 €.

Monsieur Gérard De Zordo donne la liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions. Il donne également lecture des organismes pour lesquels la commune a pris un engagement financier par le biais de la détention d'une part du capital, la garantie ou le cautionnement d'un emprunt ou encore par l'attribution de subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme. Il précise pour chacun d'entre eux, le nom, la raison sociale, la nature juridique ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune. Il expose ensuite l'état des emprunts garantis par la commune pour la réalisation de logements sociaux. Le montant des emprunts garantis pour 2022 s'élève à 180 206,43 € d'intérêts et 251 552,62 € de capital. Enfin, il indique les actions de formations réalisées par les élus en 2022 et précise que la collectivité n'a pas réalisé de partenariat public – privé et que l'état des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'alinéa c de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme est néant.

Monsieur Christophe Céragioli estime que l'exposé présenté est clair et montre une situation de bonne qualité. La commune est bien positionnée dans les communes de sa strate. Ce compte administratif permet également de donner des pistes sur la manière de se positionner pour les années à venir. Il constate que les dotations sont à la baisse et que la commune a eu l'intelligence d'investir dans des secteurs qui lui apportent des ressources comme les locations de bâtiments. Cela lui permettra d'amortir les difficultés.

Monsieur Alain Alessio le remercie de reconnaitre le travail réalisé par les équipes successives de la majorité municipale.

Mis aux voix, le compte administratif 2022 du budget principal est adopté à l'unanimité.

Budget des cimetières de Contes

Le compte administratif de l'exercice 2022, dont les montants et les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur communal des finances publiques, présente en section de fonctionnement, un total de produits de 12 988,75 €. Ils représentent la vente de caveaux et de colombariums pour 3 065,50 € et le report de l'excédent de 2021 de 9 923,25 €. Il n'y a pas de charges pour l'exercice, soit un excédent de 12 988,75 € pour l'exercice 2022. En section d'investissement, il n'y a eu aucune réalisation en 2022.

Mis aux voix, le compte administratif 2022 du budget des cimetières est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Premier Adjoint remercie Monsieur Dominique Céleschi pour cette présentation précise et synthétique. Il remercie également les services de la commune qui participent tous à la réalisation de ces résultats, ainsi que les élus en charge des finances. Il donne la parole à Monsieur Eric Foret afin d'expliciter le détail des comptes administratifs des services publics de l'assainissement et de l'eau.

Budget du service public de l'eau
Le compte administratif de l'exercice 2022, dont les montants et les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur communal des finances publiques, présente :

Section de fonctionnement
Le total de produits réalisés s'élève à 418 874,53 € et celui des charges à 396 543,20 € soit un excédent de 22 331,33 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de 2021 de 17 021,90 € soit un excédent cumulé de 39 353,23 €. A noter que les ventes d'eau et les redevances représentent l'essentiel des produits, les dépenses de fonctionnement du service communal ne représentent que 43,02 %, soit 170 599,61 €, des charges totales et que les redevances représentent 56,98 %, soit 225 943,59 €, des charges.

Section d'investissement
Le total des produits réalisés s'élève à 114 057,76 € dont 48 854,78 € d'amortissements et 65 202,98 € d'excédent de fonctionnement capitalisé. Le total des charges réalisées s'élève à 137 088,69 € dont 60 804,00 € de travaux et acquisitions, 6 451,50 € de remboursement du capital des emprunts, 9 243,61 € de subventions transférées au résultat, 59 889,58 € de déficit d'investissement reporté de 2021 et 700,00 € de logiciels. Le total des produits et charges présente un déficit de 23 030,93 €. Il n'y a pas de restes à réaliser. Au total, le besoin de financement pour les investissements est donc de 23 030,93 €.

La balance générale se solde par un excédent total de 39 353,23 € moins 23 030,93 € soit 16 322,30 €.

Monsieur Christophe Céragioli propose qu'une remise forfaitaire même symbolique, soit appliquée sur le prix de l'eau pour les années à venir, aux personnes ayant eu à en subir les conséquences de travaux entrepris sur le réseau les desservant, comme de l'eau de mauvaise qualité, marron, pendant la durée des travaux. Il précise qu'il ne s'agit pas de critiquer la mise en œuvre de travaux, qui sont nécessaires, mais de prendre en compte l'impact sur les personnes desservies.

Madame Michèle Maurel rappelle que chaque abonné dispose déjà de 12 m3 gratuits sur sa facturation.

Monsieur Armand Gasiglia, considère que la dizaine de litre d'eau potentiellement perdue après des travaux peut être récupérée pour arroser les plantes du balcon ou du jardin. Aves les prévisions à venir sur les ressources en eau, ces gestes devront devenir la norme.

Mis aux voix, le compte administratif 2022 du service public de l'eau est adopté à l'unanimité.

Budget du service public de l'assainissement
Le compte administratif de l'exercice 2022, dont les montants et les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur communal des finances publiques, présente :

Section de fonctionnement
Le total de produits réalisés s'élève à 741 177,66 € et celui des charges à 663 332,93 €, soit un excédent de 77 844,73 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de 2021 de 3 971,25 €, soit un excédent cumulé de 81 815,98 €. A noter que la redevance d'assainissement représente l'essentiel des produits, les dépenses de fonctionnement du service communal ne représentent que 33,01%, soit 218 996,93 €, des charges totales et la participation au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées de la vallée du Paillon (SICTEU) représente 66,99 %, soit 444 336,00 € des charges.

Section d'investissement
Le total des produits réalisés s'élève à 587 418,66 € dont 54 015,82 € d'amortissements, 15 807,83 € de subventions pour le réseau de Leuze, 27 595,01 € de subventions pour le réseau de la Roseyre et 490 000,00 € d'excédent de fonctionnement capitalisé. Le total des charges réalisées s'élève à 100 589,78 €, dont 29 242,36 € de travaux, 4 675,88 € de télégestion, 13 333,34 € de remboursement du capital des emprunts, 11 468,16 € de subventions transférées au résultat et 41 870,04 € de déficit d'investissement reporté de 2021. A noter que l'essentiel des travaux réalisés sont l'assainissement à la route de la Vernéa pour 3 180,00 € et l'assainissement de divers réseaux pour 26 062,36 €. Le total des produits et charges présente un excédent de 486 828,88 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 39 654,90 € pour les charges et il n'y a pas de restes à réaliser concernant les produits, soit un besoin de financement de 39 654,90 €. Par conséquent, il y a un excédent de financement pour les investissements de 447 173,98 €.

La balance générale se solde par un excédent total de 81 815,98 € plus 447 173,98 € soit 528 989,96 €.

Mis aux voix, le compte administratif 2022 du service public de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats pour chaque budget
Conformément aux instructions comptables de la M14, Monsieur Dominique Céleschi propose :
Budget principal : d'affecter à la section d'investissement la somme de 2 078 645,74 €, prise sur les excédents de fonctionnement, afin d'équilibrer cette section. Les 2 569 473,07 € d'excédent restant seront reportés à la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Mise aux voix, l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux instructions comptables de la M4, Monsieur Dominique Céleschi propose :
Budget des cimetières de Contes : le report en fonctionnement de 12 988,75 €.

Mise aux voix, l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget des cimetières est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux instructions comptables de la M49, Monsieur Eric Foret propose :
Budget du service public de l'eau : d'affecter à la section d'investissement la somme de 23 030,93 €. Les 16 322,30 € d'excédents restants seront reportés à la section de fonctionnement du budget primitif 2022.

Mise aux voix, l'affectation de l'excédent de fonctionnement du service public de l'eau est adoptée à l'unanimité.

Budget du service public de l'assainissement : d'affecter, en réserve, à la section d'investissement la somme de 75 000,00 € prise sur les excédents de fonctionnement. Les 6 815,98 € d'excédents restants seront reportés à la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Mise aux voix, l'affectation de l'excédent de fonctionnement du service public de l'assainissement est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de l'examen des comptes administratifs, Monsieur le Premier Adjoint invite Monsieur le Maire à revenir en séance et l'informe des résultats des votes. Il adresse à son tour, aux services et élus qui préparent les budgets et mettent en œuvre les décisions prises, ses remerciements et félicitations pour la qualité de leur engagement et leur sérieux.

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
Vu l'article D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales créé par l'article 1 du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016,
Vu l'article 13 de la loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018,
Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses et du besoin de financement doit être présenté au conseil municipal. Il donne respectivement la parole à Messieurs Dominique Céleschi, Olivier Camous et Gérard De Zordo pour effectuer cette présentation.

LES ORIENTATIONS FINANCIERES
Monsieur Dominique Céleschi indique que les orientations financières qui guideront l'élaboration du budget primitif de la commune en 2023 se situent dans la continuité de celles des années précédentes. Elles résultent des choix que la majorité municipale a présenté aux Contois lors de la dernière campagne électorale et qui ont été approuvés à une large majorité. Malgré un contexte général difficile avec notamment la forte augmentation des coûts de l'énergie et de l'inflation, l'objectif général depuis plusieurs années reste le même : assurer la maitrise des finances pour préserver le pouvoir d'achat des familles tout en améliorant la vie quotidienne des habitants.

Concernant les charges :

- Tous les services actuellement gratuits (ascenseurs, parkings...) le demeureront et l'éventuelle évolution de ceux payants (comme la cantine scolaire) sera la plus faible possible.
- La maitrise constante des charges de fonctionnement sera poursuivie afin de disposer d'un autofinancement conséquent permettant de financer de nouveaux équipements publics à moindre coût.
- Le soutien aux associations sera poursuivi afin de leur permettre de proposer des tarifs attractifs et à la portée de tous et permettre un accès à la culture au plus grand nombre.

Concernant les recettes :

- Maintien du taux des impôts locaux à un niveau inférieur à ceux des communes de la même taille que Contes.
- Recherche systématique de financements extérieurs (Europe, Etat, Région, Département), comme tout récemment le dépôt d'un dossier au FEDER rural, afin de réduire le poids des investissement communaux.
- Favoriser l'implantation de nouvelles activités, sources d'emplois, de nouveaux services mais également de nouvelles recettes pour la commune, comme la livraison prochaine de locaux artisanaux et du funérarium.
- Poursuivre les programmes de création ou rénovation de logements communaux de manière à offrir des logements de qualité à des tarifs abordables tout en diversifiant les ressources communales (Parc Castel, Balcons de la Grave).

Concernant les investissements :

- Poursuivre une politique volontariste par un important programme de travaux et acquisitions de manière à satisfaire les besoins des habitants et soutenir les emplois locaux mais aussi à préparer l'avenir, notamment en ce qui concerne le foncier.

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

En cette année de mi-mandat, Monsieur Olivier Camous rappelle que les budgets établis pour chaque exercice assurent la mise en œuvre progressive du projet de la majorité municipale dont l'objectif principal vise à développer la commune avec des choix à la fois ambitieux, responsables et durables préservant l'actuelle qualité de vie. C'est dans ce sens qu'il est proposé au conseil municipal, pour 2023, de continuer à orienter la politique communale vers les domaines d'interventions qui répondent le mieux aux attentes et aux besoins des contoises et des contois.

1 Pour une commune forte et reconnue dans une communauté de communes porteuse de projets fédérateurs

Avec ses 7 612 habitants, son positionnement central dans les Paillons, et sa proximité avec Nice et sa métropole, Contes, doit, à la fois prendre en compte les intérêts de toutes les contoises et de tous les contois et être totalement partie prenante d'engagements et objectifs de développement de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) tournés vers l'avenir.

2 Priorité à une école de la république et une jeunesse épanouie

De la naissance au premier emploi, cette période est cruciale afin que chacune et chacun se construisent, librement, mais jamais seuls. Les ainées et les institutions se doivent d'accompagner les jeunes, pour une société épanouie, ouverte et diversifiée.

C'est pour cela que la municipalité veillera à continuer de donner tous les moyens nécessaires à des conditions d'accueil optimales aux élèves scolarisés sur la commune. Nous continuerons à entretenir et à veiller à ce que les écoliers et les collégiens disposent, et soient prioritaires pour l'accès aux équipements sportifs et culturels communaux.

Nous continuerons d'avancer avec la CCPP dans la politique de la petite enfance et de la jeunesse, en notant l'apport positif de la nouvelle crèche de Contes. Il en sera de même pour les activités extrascolaires.

Nous suivrons également de très près et veillerons à ce que la construction d'un nouveau collège aboutisse. Il est indispensable pour permettre aux élèves du collège Roger Carlès d'étudier et aux enseignants de travailler dans des conditions d'effectifs moins contraintes.

Nous resterons mobilisés pour que tous les enseignements actuels du lycée de Drap soient préservés et dotés des moyens techniques et humains absolument indispensables en rappelant la Région à ses obligations que ce soit en matière de transport des élèves ou en locaux d'enseignement.

3 Permettre l'accès de tous à la culture et au sport

Le choix de soutenir plus de 80 associations contoises est l'un des piliers de la majorité municipale. Cela se traduit par la mise à disposition des agents et des équipements communaux sportifs, culturels et les salles également, qui d'ailleurs, ne désemplissent pas.
Le soutien financier restera inchangé car il permet, et nous y veillons, de rendre le sport, la culture et le bien être accessibles à toutes et tous à des tarifs modérés.
Les spectacles d'été resteront gratuits et pour ceux ayant lieu au théâtre de l'Hélice, la tarification sera très modérée.
2023 est l'année de l'inauguration de la chapelle St Joseph, qui au-delà de sa dimension cultuelle, sera un espace culturel d'échanges et d'expositions accessible à tous.
Le projet de la maison de la biodiversité et du développement durable, troisième espace du pôle culturel de la commune avec le musée et la médiathèque, connaitra une étape importante dans son avancée.

4 Soutenir les activités économiques et l'emploi

Soutenir l'emploi, l'artisanat et l'agriculture et d'une manière générale les activités économiques et l'emploi relève d'actions concrètes.
Parmi celles-ci, la livraison prochaine des locaux, fonctionnels, à des loyers accessibles qui bénéficieront à cinq artisans et permettront l'ouverture de chambres funéraires, ou encore les travaux de la ferme du Bon Vivre, à Sclos.
Les aménagements de la place Ollivier et la création de nouveaux commerces présentés en début d'année, permettront d'améliorer l'attractivité du cœur de Contes profitable aux commerces par l'interconnexion des deux places, des parkings et des accès piétons.
Nous continuerons également de suivre de très près, avec la CCPP, l'avenir des terrains de l'ancienne usine Lafarge.
Le PLU nous permettant de rester maître des décisions relatives aux aménagements futurs qui passent, selon nous, à la fois par la préservation des espaces naturels, mais aussi, par le développement sur la partie où se trouvait l'usine, d'un parc d'activités d'excellence ayant vocation à créer, durablement, de la richesse et des emplois pérennes.
S'agissant de la carrière et de la partie dédiée à la vente de ciment, non encore disponibles avant plusieurs années, la réflexion reste ouverte sachant que nous nous attachons à ce que ces espaces bénéficient en priorité aux Contois et aux habitant des Paillons.

5 Maintenir et déployer des services publics de proximité

Nous nous attachons à défendre l'accès et le maintien des services publics, pour toutes et tous.
Nous entamons la deuxième année de la reprise en régie du SICTEU et le temps confirme que ce service public indispensable à la gestion des eaux usées, doit être préservé et optimisé, n'en déplaise à son ancien président.
Le SILCEN, bien qu'il reste à améliorer les conditions de facturation avec le concours de la direction départementale des finances publiques, a déjà démontré l'efficacité de la gestion en régie, notamment en ce qui concerne la question essentielle des économies d'eau.
2023 sera également l'année de l'ouverture du nouvel EHPAD bâti sur un terrain dont l'emplacement avait été proposé par la commune.

6 Maintenir une politique du logement en adéquation avec les objectifs de développement de la commune

Alors que la commune a livré en 2022 onze logements communaux dont cinq sociaux et contribué à la location de 32 logements locatifs dont 22 sociaux, le nouvel ensemble immobilier des Parrans comportera, en complément de son pôle médical, quinze logements dont huit locatifs sociaux et sept en accession à la propriété.
De nouveaux projets, toujours sous la forme d'unités à taille humaine proches des services, des commerces et des moyens de transports collectifs seront mis à l'étude en 2023. Ils entreront dans le cadre d'un contrat de mixité sociale sous réserve que les exigences administratives de l'Etat soient raisonnables.
Nous poursuivrons, en parallèle, le soutien à l'accession à la propriété.

7 Préserver la sécurité des citoyens

Notre première préoccupation en matière de sécurité est de préserver et de veiller à disposer d'une brigade de gendarmerie, toujours au complet avec laquelle nous nous attachons à travailler.
Notre système de vidéo protection continuera à être développé, pour contribuer à aider, tant les gendarmes que notre garde-champêtre dans leurs missions. Cet outil contribue à dissuader et à identifier les auteurs d'actes

repréhensible tels que des dépôts sauvages, des dégradations de biens publics, de trafics, de non-respect des règles de stationnement.
Nous appliquerons sans hésitation toutes les sanctions que prévoient les textes relevant de la responsabilité des communes. Un travail de prévention sera également poursuivi.
Nous continuons de travailler à la réalisation d'aménagements routiers destinés à sécuriser la circulation et à réduire la vitesse.

8 Poursuivre des aménagements de voirie adaptés, lutter pour l'amélioration des conditions de circulation vers Nice

Les déplacements qu'ils soient routiers, cyclistes ou piétons font partie du quotidien de toutes et tous.
En 2023, notre choix est de continuer à investir pour mener à bien les projets présentés et débattus avec les contoises et les contois qui sont notamment le Pilon, la RD115 des Mouchettes jusqu'au futur Savel, la traversée de la Vernéa et la route de la zone d'activité.
Nous continuons d'interpeller avec la CCPP tous les acteurs en charge de la gestion de la route, de l'autoroute, du train, du tram afin qu'ils sortent de l'inertie et de l'incurie que supportent depuis de nombreuses années les habitants de notre vallée qui doivent se rendre au travail ou à l'école dans des bouchons interminables.

9 Préserver notre environnement pour les générations à venir

Toutes les actions menées par la commune doivent graviter autour de la préservation de notre environnement, c'est ainsi que nous nous attachons à soutenir l'installation et les activités d'agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique et proposent ainsi leurs produits en circuit court.
Il est toujours utile de rappeler que notre PLU, qui comprend 80 % d'espaces naturels ou agricoles préservés, protège notre commune d'une urbanisation incontrôlée.
Nous renouvèlerons cette année le soutien à l'achat de broyeurs par les particuliers engagé en 2022.
Nous allons procéder, avec la participation de la CCPP, à l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques et engager une opération d'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux et intercommunaux (maison de la jeunesse, maison pour tous, gymnase, théâtre de l'hélice, maison de la musique et de la danse).
Nous avons équipé de LED la quasi-totalité de l'éclairage public, les cours de tennis, le gymnase et dernièrement le stade.
Nous continuons à améliorer l'isolation des bâtiments.
Nous continuons de travailler à la création de la maison de la biodiversité et du développement durable qui sera un moyen de susciter et d'accompagner la transition écologique.

Monsieur Olivier Camous conclut son propos en précisant que les engagements pluriannuels porteront sur les items suivants :

- Ecoles et restauration scolaire (travaux, maintenance, rénovation et isolation).
- Logements.
- Voirie, stationnement, éclairage public et vidéoprotection.
- Equipements publics communaux (locaux de stockage, chambres funéraires, maison de la biodiversité).
- Patrimoine communal et aménagements en cœur de village.
- Développement durable.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Monsieur Gérard De Zordo présente ensuite la structure de la dette et la gestion des emprunts.

Structure des emprunts de la commune

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 11 137 123,39 € dont 3 864 259 € pour les écoles (34,70 % du montant de l'encours). Le montant de l'annuité prévisionnelle pour 2023 devrait être de 1 266 182,23 € (-79 845,02 € par rapport à 2022). Le montant de l'amortissement prévisionnel pour 2023 devrait être de 1 005 142,61 (-159 030,25 par rapport à 2022) et celui des intérêts de 261 039,62 € (+ 79 185,23 € par rapport à 2022). Il précise que l'encours des emprunts au 1er janvier 2023 s'établit de la façon suivante :

Emprunts à taux fixe	6 254 820,81 €	(62,45 %)
dont emprunts à taux 0 %	700 000,00 €	

Emprunts indexés sur :

- Euribor 3 mois	2 285 852,12 €	(20,53 %)
- Le Plan d'Epargne Logement	299 999,86 €	(2,69 %)
- Le Livret A	1 596 450,60 €	(14,33 %)

Structure des emprunts du service public de l'assainissement

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 108 333,24 €. Le montant de l'annuité prévisionnelle pour 2023 devrait être de 15 062,88 € (+ 358,73 € par rapport à 2022). Le montant de l'amortissement prévisionnel pour 2023 devrait être de 13 333,35 € (identique à 2022) et celui des intérêts de 1 729,54 € (+ 358,73 € % par rapport à 2022).

L'encours des emprunts au 1er janvier 2023 s'établit de la façon suivante :

Emprunts à taux fixe	79 999,96 €	(78,85 %)
Emprunts indexés sur Euribor 3 mois	28 333,28 €	(26,15 %)

Structure des emprunts du service public de l'eau

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 66 941,34 €. Le montant de l'annuité prévisionnelle pour 2023 devrait être de 7 265,60 € (-2,16 € par rapport à 2022). Le montant de l'amortissement prévisionnel pour 2023 devrait être de 6 525,96 € (+ 74,45 € par rapport à 2022) et celui des intérêts de 739,64 € (- 76,62 € par rapport à 2022).

L'encours des emprunts au 1er janvier 2023 s'établit de la façon suivante :

Emprunts à taux fixe	66 941,34 €	(100,00 %)

Taux des emprunts de la commune

Le montant prévisionnel des intérêts 2023 est de 261 039,62 €. Le taux moyen est donc de 2,34 %

Il se répartit de la façon suivante :

Emprunts à taux fixe		1,56 %
Emprunts indexés sur :	- Euribor 3 mois	4,32 %
	- Le Plan d'Epargne Logement	5,95 %
	- Le Livret A	2,24 %

Taux des emprunts du service public de l'assainissement

Le montant prévisionnel des intérêts 2023 est de 1 729,54 €. Le taux moyen est donc de 1,60 %.

Il se répartit de la façon suivante :	Emprunts à taux fixe	0,71 %
	Emprunts indexés sur Euribor 3 mois	4,11 %

Taux des emprunts du service public de l'eau

Le montant prévisionnel des intérêts 2023 est de 739,64 €. Le taux moyen est donc de 1,11 %.

Il se répartit de la façon suivante :	Emprunts à taux fixe	1,11 %

Evolution des taux

Le taux de l'Euribor 3 mois qui était de -0,570 % au 03/01/2022 est passé à 2,162 % au 02/01/2023 et à 2,849 % au 03/03/2023.

Le taux du Plan Epargne Logement 2023 est de 2,00 %.

Le taux du Livret A au 01/02/2023 est relevé de 2 à 3 %.

Gestion des emprunts

Monsieur Gérard De Zordo conclut son propos en indiquant qu'un équilibre existe entre les emprunts à taux fixe et variable. Il précise que la commune n'a contracté aucun emprunt à risque. La capacité de désendettement de la commune est calculée sur le compte administratif de l'année 2022 suivant la formule : capital restant dû divisé par l'épargne brute est de 3,22 ans soit : (11 137 123, 39 / (10 549 683,20 – 7 087 135,24).

EVOLUTION DES DEPENSES ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

Monsieur Gérard De Zordo expose que le montant des nouveaux emprunts sera ajusté au regard du virement de la section de fonctionnement réel dégagé et des investissements retenus lors du vote du budget primitif. En l'état actuel des hypothèses retenues et des données connues à ce jour, le virement pour les investissements devrait se situer entre 4 000 000 € et 5 000 000 €.

Il expose ensuite l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes :

Budget	Dépenses réelles BP 2022	Dépenses réelles BP 2023	Evolution
Commune	7 085 000 €	7 100 000 €	+ 15 000 €
Assainissement	604 000 €	610 000 €	+ 6 000 €
Eau	404 000 €	384 000 €	- 20 000 €
TOTAL	8 093 000 €	8 094 000 €	+ 1 000 €

Enfin, il expose l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette du budget principal et des budgets annexes :

Endettement	**2022**	**2023**	**Evolution**
Nouveaux emprunts	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €
Dont commune	*1 100 000 €*	*1 100 000 €*	*0 €*
Dont assainissement	*0 €*	*0 €*	*0 €*
Dont eau	*0 €*	*0 €*	*0 €*
Remboursement de la dette existante	**- 1 183 000 €**	**- 1 024 000 €**	**- 159 000 €**
Dont commune	*- 1 164 000 €*	*-1 005 000 €*	*- 159 000 €*
Dont assainissement	*- 13 000 €*	*-13 000 €*	*0 €*
Dont eau	*- 6 000 €*	*- 6 000 €*	*0 €*
Evolution du besoin de financement	**- 183 000€**	**- 24 000 €**	**- 159 000€**

Monsieur le Maire remercie les élus pour cette présentation. Il indique que les orientations présentées manifestent la volonté de continuer à fonctionner comme cela a été fait depuis de nombreuses années avec un certain succès, à investir et à rester ambitieux. Toutefois, il conviendra de faire preuve de vigilance et de prudence face notamment à l'augmentation des taux d'emprunts et des charges d'énergies. Il ne s'agit pas d'être pessimiste mais d'aborder l'avenir avec réalisme. Il ouvre le débat sur les orientations budgétaires 2023.

En raison du contexte d'inflation et d'augmentation des taux d'emprunts, Monsieur Christophe Céragioli souhaite que la fiscalité et les tarifs de la commune ne soient pas revus à la hausse afin de ne pas aggraver la situation de la population. En conséquence, si la commune doit continuer à investir, et c'est possible grâce à une gestion saine, il sera peut-être nécessaire de réduire la voilure.

Monsieur le Maire rappelle que les taux des impôts locaux sont sur la commune inférieurs aux communes similaires et en 2023 la taxe d'habitation sera supprimée pour tous. Par ailleurs, la gratuité ou des tarifs modérés sont des pratiques courantes sur la commune. Il convient de trouver le juste milieu. Là où il s'agit d'être particulièrement vigilant, c'est sur l'augmentation des charges, sur laquelle la commune a peu de prise. Cette augmentation résulte de choix politiques comme la démolition d'EDF pour permettre l'ouverture à la concurrence synonyme de réalisation de profits par les grands groupes sur le dos des populations. Ceci dit, tout en restant vigilante la commune continuera à investir en 2023 et à préparer les investissements futurs.

Monsieur Alain Michellis souligne la capacité de désendettement de la commune à 3,22 ans, soit très en dessous de nombreuses communes. Certaines, sur cet indicateur sont parfois en difficulté. Il pense également que la situation très saine de la commune doit beaucoup à la rigueur de fonctionnement des services et à l'implication des élus. L'augmentation des dépenses de fonctionnement reste ainsi inférieure à celle de l'inflation. Par la recherche constante de ressources propres, la commune parvient par ailleurs à limiter l'impact des baisses de dotations de l'Etat qui font souffrir les collectivités et par conséquence les citoyens. Au regard de ces différents éléments, la commune peut se permettre de garder une politique d'investissement ambitieuse. Enfin, il estime essentiel que la commune comme les citoyens se positionnent sur des sujets structurant pour tous comme l'éducation évoquée à l'ouverture de cette séance avec les motions présentées. Concernant le gaz naturel, il rappelle qu'à partir du 1er juillet sa vente sera totalement privatisée et prendra la même orientation que celle de l'électricité qui est aujourd'hui vendu parfois vingt fois plus chère que son coût de production.

A propos de la culture, Monsieur Armand Gasiglia souligne le travail remarquable réalisé jusqu'ici et indique que les années à venir s'orientent dans la même direction. S'agissant des impôts, il rappelle leur importance pour assurer et maintenir le service public.

Madame Lykke Saviane revient sur le contexte malheureusement constant de la baisse des dotations de l'Etat auquel les communes ont dû s'habituer. La commune sait être vigilante et faire montre d'anticipation. C'est le cas avec l'énergie dont l'augmentation des coûts avait déjà été prévu au budget 2022. Heureusement la commune n'a pas eu besoin d'utiliser l'intégralité des crédits qu'elle avait provisionnés. Elle pense que s'il est

nécessaire d'anticiper la crise, il ne faut pas pour autant comme a semblé le dire Monsieur Céragioli entrer dans un système légitimant les économies. C'est malheureusement ce que fait l'Etat actuellement dans l'éducation et c'est désastreux. La politique communale de gestion et de recherche de ressources permet malgré un contexte difficile de continuer à investir comme l'examen de l'exercice précédent vient de le démontrer. Par ailleurs, un budget de 2,3 millions d'euros est consacré aux écoles, permettant de créer des conditions matérielles propices à l'apprentissage et à l'épanouissement des élèves, tout en veillant au pouvoir d'achat des familles. Elle juge que les orientations proposées sont un équilibre entre d'une part la volonté de construire et de rester optimiste et d'autre part la réalité et la raison.

Monsieur Christophe Céragioli souhaite préciser sa pensée car il a l'impression qu'elle n'a pas été bien comprise. Il prend l'exemple des annuités des emprunts de la commune. Leur niveau de remboursement est en baisse. Il pense simplement qu'il convient de rester sur cette pente, sans en contracter de nouveaux. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas de nouveaux investissements. Concernant l'énergie il souhaite faire part de la différence importante entre le gaz qui peut être stocké à bas prix à l'inverse de l'électricité, difficilement stockable ou de façon très onéreuse. Il regrette l'époque où la France était très en avance, au niveau mondial, dans le domaine de l'électricité grâce la politique du général de Gaulle qui avait une vision industrielle et d'indépendance de la France et qui savait écouter les ingénieurs et les industriels, plutôt que les financiers. Aujourd'hui, le territoire communal dispose d'un joyau avec le site de l'usine Lafarge. Il a une vocation industrielle et de développement durable et il est important d'étudier et envisager la production énergétique sur ce site, afin de garantir l'indépendance des vallées de ce point de vue. Il cite en comparaison, la Métropole Nice Côte d'azur dont l'une des raisons de sa création a été le contrôle de l'eau dans sa globalité, des plus hauts sommets du Mercantour jusqu'à la mer.

Concernant l'électricité, Monsieur Alain Michellis rappelle que c'est Marcel Paul, ministre communiste, qui en 1946 propose la nationalisation de l'énergie et organise la création d'EDF-GDF.

Monsieur Gérard De Zordo juge indispensable la poursuite de la réalisation des investissements. Ainsi en matière de dépenses énergétiques, les économies essentielles se feront avec la réalisation d'équipements tel que les panneaux photovoltaïques. Les investissements dans les domaines de l'éducation et de la culture sont également prioritaires, ainsi que l'ensemble de ceux exposés par Monsieur Olivier Camous. En ce qui concerne l'impôt, il précise que la commune ne décide plus que d'un seul impôt, celui sur le foncier. Pour les taux, ceux de la commune sont relativement bas par rapport aux communes de sa strate. Il indique également que pour avoir une vue juste il convient de prendre tout en considération. Ainsi, parfois des communes n'augmentent pas leurs impôts mais leurs tarifs, engendrant ainsi une hausse des coûts pour la population. Jusqu'à présent, lorsque cela est nécessaire, la commune a fait le choix d'une hausse modérée de ses impôts. C'est le système le plus équitable. Concernant les bases de l'impôt, ce n'est pas la commune qui les fixe. Ces bases seront en augmentation en 2023. Pour le budget 2023, les décisions relatives au taux de l'impôt seront prises une fois connue les éléments financiers que communiquera l'Etat fin mars.

Monsieur le Maire revient sur l'intervention de Monsieur Christophe Céragioli qui se félicite de la réalisation par la commune de locaux, notamment d'activités et commerciaux, qui aujourd'hui rapporte des recettes. Il rappelle qu'avec ses colistiers, Monsieur Christophe Céragioli considérait il y a quelques années que cette action de la commune était une concurrence faite au secteur privé. L'objectif premier de la commune était de permettre l'installation d'un certain nombre de commerces et d'activités. De ce point de vue, la commune a permis de développer et redynamiser les centres villages, de permettre à des activités de prospérer et de rendre service aux contois. Cela va continuer. Prochainement ce sont les locaux d'activités de la Roseyre qui seront inaugurés, le 23 avril probablement. Il évoque également la livraison de locaux médicaux sur la place Allardi permettant d'améliorer l'offre de service dans ce domaine. Tous ces locaux offrent, de plus, des recettes non négligeables pour la commune, même si les montants des loyers restent inférieurs à ceux pratiqués par le secteur privé.

Monsieur le Maire souhaite ensuite aborder le sujet du logement et regrette que Madame Kareen Woignier ne soit pas présente au conseil municipal. Le logement est un sujet difficile car les besoins sont importants, d'autant plus que la commune est devenue très attractive. Pour autant la commune a fait le choix d'un développement maitrisé et ne souhaite pas à l'instar de Drap, devenir la banlieue niçoise, malgré l'insistance forte de l'Etat de voir se construire sur Contes des centaines de logements afin que la commune soit en conformité avec la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain dite SRU. Or, si cette loi prévoyait la construction de logements, c'était aussi dans un environnement avec des services appropriés dans tous les

domaines et des conditions de déplacement avec les transports publics à la hauteur des besoins, ce qui est loin d'être le cas. Cet aspect de la loi n'est visiblement pas aussi prioritaire.

Le logement est une bataille permanente. Monsieur le Maire indique recevoir un grand nombre de personnes en recherche d'un logement. C'est une étape importante dans la vie de chacun. Il n'est pas rare que dans des réceptions ou réunions, il soit sollicité à ce propos. La commune s'attache à construire, à aménager des logements de qualité, à des tarifs de location raisonnables qui permettent à des familles de se loger dans de bonnes conditions. Dans la dernière période, deux superbes ensembles ont été réceptionnés, celui du Castel et celui des Balcons de la Grave. D'autres projets sont en perspective.

Monsieur le Maire tient à remercier et à assurer de toute sa confiance, Madame Fabienne IRLES pour le travail qu'elle accompli en tant que conseillère municipale déléguée au logement en lien étroit avec les agents du service du logement, avec pour objectif de répondre le mieux possible aux besoins des Contoises et des Contois en matière de logements sociaux ou communaux :

- En exploitant toutes les possibilités d'augmenter le nombre de logements de ce type. 13 ont été livrés par la commune en 2022. 10 au moins le seront en 2023.
- En organisant l'attribution de ces logements de la façon la plus équitable et la plus transparente possible selon les quatre critères suivants :
    - La situation personnelle des demandeurs
    - La priorité aux contois, tout en restant ouvert à des demandes extérieures
    - La place faite aux jeunes à la recherche d'un premier logement
    - La prise en considération de l'engagement des demandeurs dans la vie locale.

Les résultats de ce travail pas toujours facile sont là : 32 logements attribués en 2022. Ils témoignent de la qualité et du sérieux des propositions que nous soumets Madame Fabienne Irles, étant entendu que la décision finale revient au maire.

Face au climat de suspicion entretenu depuis quelques semaines par Mme Kareen Woignier, élue de cette assemblée, sur les attributions des 11 derniers logements livrés, Monsieur le Maire dit avoir considéré de son devoir, dans une des dernières « expression des élus », d'opposer à cette suspicion indécente mais pas surprenante venant de cette personne, la réalité des faits concernant les attributions des 5 logements du parc Castel et des 6 des Balcons de la Grave.
Deux projets qui, précision importante, n'auraient jamais vu le jour si le conseil municipal avait suivi la position de l'élue en question.
Ce qui rend, encore plus méprisable, encore plus pitoyable cette basse manœuvre destinée à laisser croire que les attributions de logements par la commune feraient la place à des passe-droits.
Comme si la qualité d'élue chargée du logement, éligible au logement social de Madame Fabienne Irles, déjà logée depuis de nombreuses années dans un logement social interdisait au maire de lui accorder un nouveau logement social de plus petite taille, alors même qu'elle en libérait un de plus grande taille qui bénéficie à une autre famille.
Comme si, par ailleurs, la qualité de benjamine du conseil municipal de Madame Edwige Alunni interdisait au maire, alors qu'elle est, avec son compagnon, éligible au logement social, et qui plus est enseignante dans notre commune, de leur attribuer un logement qui leur permet, comme à d'autres jeunes de s'émanciper de leurs familles.
Monsieur le Maire pensait que le texte mesuré diffusé dans la lettre du Paillon au titre de l'expression des élus de la majorité mettrait un terme à cette polémique aussi indécente qu'haineuse. C'était oublier, conclu-t-il, qu'il n'y a pas de remède à la bêtise et à la haine !

Monsieur Christophe Céragioli s'associe pleinement aux remerciements exprimés. Il juge nauséabond cette façon d'agir politiquement qui consiste à monter les gens les uns contre les autres, surtout sur un sujet aussi sensible que le logement. C'est un domaine où l'arbitrage est complexe, où choisir est toujours difficile. Il regrette également cette posture consistant à laisser entendre que si un élu a obtenu un logement c'est forcément un passe-droit. Il est tellement facile de désigner un élu à la vindicte populaire. Peut-être que si Madame Kareen Woignier assistait plus souvent aux séances du conseil municipal, elle aurait pu avoir les éléments de réponse souhaités lorsque le conseil a été informé des décisions d'attributions de ces logements.

Monsieur le Maire explique que lors d'attributions de logement il est fréquent que deux dossiers soient au même niveau. Un choix est alors fait et ce n'est jamais simple. Pour autant le dossier non retenu devient prioritaire à l'attribution suivante. Si des centaines de logements étaient construits comme le demande l'Etat,

tout le monde pourrait avoir une réponse positive, mais pour les raisons d'équilibre du développement de la commune ce n'est pas l'orientation souhaitée par la majorité municipale. Attribuer des logements est plus ardu que de les construire. Prochainement 8 logements sociaux vont être livrés, parmi lesquels 5 en contingent communal. Les demandes seront étudiées comme à chaque fois objectivement sur la base des critères établis.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2023 de la commune.

Demandes de subventions

- **Optimisation de la gestion de la ressource en eau sur le territoire communal : demande de subvention au Département au titre du Green Deal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Foret. Au préalable il rappelle au conseil que les Alpes-Maritimes sont confrontées comme de nombreux territoires en France à la sécheresse. Un atelier sur les ressources en eau s'est récemment tenu en préfecture pour étudier les mesures à prendre à court, moyen et long terme. Actuellement le déficit des réserves est de 40 à 60 %. Durant la période habituelle de recharge des nappes phréatiques, de septembre à mars, il y a eu peu de précipitations et pour les semaines à venir les météorologues ne sont pas optimistes. Le préfet devrait prochainement prendre un arrêté plaçant le département en état d'alerte sécheresse. Il s'agit du stade 2 sur les 4 existants, vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. Les arrosages seront ainsi limités à certains horaires ou interdits, les remplissages de piscines interdits.

Au regard de ce contexte, Monsieur Eric Foret expose que la commune est engagée dans une démarche de préservation des ressources en eau et d'amélioration de la gestion de ces ressources. Dans ce cadre, il propose au conseil d'approuver un programme de travaux permettant d'optimiser la gestion de la ressource en eau sur le territoire communal d'un montant prévisionnel de 55.000,00 € HT.

Il s'agira d'une part de minimiser l'utilisation de la ressource en eau sur les espaces verts par l'installation d'une gestion de l'arrosage de ces sites en fonction des besoins des plantes. La solution retenue est conçue spécifiquement pour économiser l'eau et intègre toutes les problématiques des collectivités liées à l'arrosage et à la gestion des espaces verts par un pilotage intelligent. Les économies d'eau attendues sont de l'ordre de 30 à 60 % pour les pelouses, 60 à 80 % pour les plantes et d'environ 60 % pour les arbres. Les performances de ce système mesurées au niveau national ont été de 76 % d'économies en 2021 qui a connu un été très pluvieux et 43 % en 2022 (hors effets restrictions préfectorales) dont l'été a été historiquement sec.

D'autre part, il est prévu de moderniser le système de télégestion du réseau d'adduction (2300 m environ) et de distribution (8200 m environ) d'eau potable qui permet de desservir sur le territoire communal environ 855 compteurs soit 2580 usagers. La commune souhaite améliorer le taux de rendement de ce réseau qui est actuellement de 72 %. Le système retenu permettra de contrôler en temps réel les pertes d'eau ou dysfonctionnements qui apparaitraient, par l'analyse en continue des débits en amont et aval des différents secteurs du réseau.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, Monsieur Eric Foret propose également au conseil de solliciter le concours financier du Département au titre du Green Deal à hauteur de 80 % du coût des travaux, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	55.000,00 € HT
Subvention Département (80 %) :	44.000,00 €
Autofinancement :	11.000,00 €

Monsieur Eric Foret conclut son propos en remerciant les techniciens de la commune qui ont travaillé sur ce projet complexe.

Monsieur Christophe Céragioli propose que lors de l'attribution de permis de construire, à l'instar de l'obligation de réaliser des bassins de régulation pour éviter lors de fortes précipitations des ruissellements importants, soit introduite l'obligation de réaliser des bassins de rétention afin d'utiliser les eaux de pluie pour l'arrosage. Ces bassins pourraient récupérer l'eau contenue dans les bassins de régulation. Il pense aussi que la mise en place de citernes captant l'eau des gouttières devrait être systématisée. Enfin, la piste de la réutilisation de l'eau du réseau d'assainissement, une fois sortie traitée de la centrale, doit être réfléchie.

Monsieur le Maire estime intéressantes ces pistes de réflexion. Leur mise en œuvre n'est pour autant pas simple et nécessite souvent des coûts importants.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Développement numérique des écoles : demande de subvention au Département au titre du Smart Deal**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Lykke Saviane qui expose que la commune est engagée dans une démarche d'amélioration de l'accès au numérique dans ses écoles. Dans ce cadre, elle propose au conseil d'approuver un programme d'acquisition de matériel informatique pour les écoles et de mise en place d'un câblage dans l'école élémentaire Ricolfi pour l'accès à la fibre, d'un montant prévisionnel de 53.000,00 € HT. Afin d'en permettre la réalisation, elle propose également au conseil de solliciter le concours financier du Département au titre du Smart Deal à hauteur de 60 % du montant de l'opération, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	53.000,00 € HT
Subvention Département (60 %) :	31.800,00 €
Autofinancement :	21.200,00 €

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Ludothèque de Contes : demande à la Caisse d'Allocation Familiale d'une aide à l'accompagnement au titre du Fonds « Publics et Territoires »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Armand Gasiglia qui expose que la médiathèque communale installée au cœur de la commune a vocation, via ses activités, à alimenter et enrichir la connaissance, les échanges, les réflexions et débats. Ouverte à tous, elle s'efforce d'offrir toutes les possibilités de réflexion, de questionnement, de recherche, de connaissance, de découvertes diverses aussi bien littéraires, artistiques que scientifiques.

Il précise que la médiathèque est également dotée d'une ludothèque disposant de 180 jeux et fonctionnant toute la semaine grâce à 4,5 agents, soit 1,22 équivalent temps complet et 1895 heures annuelles entre le temps de préparation et d'organisation ainsi que le nombre d'heures d'ouverture. Elle s'adresse à un public de 1.070 enfants âgés de 0 à 18 ans dont 480 de 3 à 11 ans et propose ses actions sur le temps péri et extra-scolaire. Monsieur Armand Gasiglia propose au conseil d'approuver le budget prévisionnel de fonctionnement de cette ludothèque pour les années 2023 à 2026 qui s'élève à 48.005 € pour 2023, 50.275 € pour 2024, 51.790 € pour 2025 et 53.345 € pour 2026.

Il explique que jusqu'à présent cette ludothèque bénéficiait d'une subvention de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) porté par la communauté de communes du pays des Paillons. Ce contrat est arrivé à échéance et sera remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG). Le financement des ludothèques passe lui progressivement des CEJ aux fonds "publics et territoires" (FPT) et doit être dorénavant sollicité par la commune. La participation de la CAF sera ainsi versée directement à la commune et non plus à la communauté de communes du pays des Paillons.

Considérant que la communauté de communes du pays des Paillons est en cours d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF qui sera finalisée en juin 2023,
Considérant les caractéristiques de fonctionnement et les budgets prévisionnels pour les années 2023 à 2026 de la ludothèque de la médiathèque de Contes précédemment exposées,
Monsieur Armand Gasiglia propose au conseil, afin d'assurer le bon fonctionnement de la ludothèque, de solliciter une aide à l'accompagnement de la CAF au titre du Fonds « Publics et Territoires » à hauteur de 8.724 € par an de 2023 à 2026.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Convention de groupement de commandes énergie avec la caisse des écoles

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier Camous.
Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L1414-3-II,
Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2120-1 à 2125-1, 2113-6 et 7, 2113-17, 2191-1 et suivants
Vu le code de l'énergie, et notamment les articles L. 331-1 et suivants et L. 332-1 et suivants,
Vu la loi n° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
Considérant qu'il est nécessaire d'optimiser l'approvisionnement en énergie, Monsieur Olivier Camous propose au conseil de constituer un groupement de commandes avec la caisse des écoles de Contes pour une durée illimitée. Ce groupement aura pour avantage d'harmoniser les procédures mises en œuvre, de rendre plus attractifs les marchés de fourniture et d'acheminement d'énergies par la mutualisation des volumes en vue de favoriser la concurrence et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelle.

Monsieur Olivier Camous donne lecture du projet de convention constitutive du groupement de commande. Cette convention prévoit de désigner la ville de Contes en qualité de coordonnateur et de pouvoir adjudicateur de la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes et de l'autoriser à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison. Il propose au conseil d'approuver cette convention et d'autoriser le maire à la signer, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision et à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois…) proposés par le groupement. La commune s'engagera à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont elle est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Monsieur Christophe Céragioli souhaite que dans ce groupement de commande soit inscrit qu'à proposition de prix équivalente, une entreprise nationale ou une entreprise coopérative soit privilégiée. Il regrette l'existence d'un cadre législatif contraignant à s'inscrire dans un modèle de gestion de la ressource en électricité insatisfaisant et qui ne fonctionne pas. Pour cette raison, il ne votera pas pour ce groupement.

Monsieur le Maire répond que ce sont les règles de la commande publique qui seront appliquées et précise que si la collectivité en arrive, de façon quasi obligée, à faire le choix de ce groupement, c'est en raison des évolutions choisies par l'Europe en matière de libre concurrence.

Monsieur Gérard De Zordo précise que ce groupement permet seulement de contracter un seul marché, à une échelle plus intéressante, là où précédemment deux marchés étaient conclus, un par la commune et un par la caisse des écoles.

Mise aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Christophe Céragioli).

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain Alessio. Afin de répondre aux besoins des services, il propose au conseil de modifier le tableau des effectifs par la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1er avril 2023.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Acquisitions

- **Acquisitions des parcelles cadastrées section BH n° 206, 282, 284 et 286, 287, 288 sises lieu-dit « Lambert » à Sclos, constitution de servitude et demande de subvention au département**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Céleschi qui rappelle que l'[redacted] est propriétaire au lieudit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos de Contes de terrains attenants à l'école de Sclos.

- **Acquisition des parcelles cadastrées Section BH n° 287 et 288.**

Monsieur Dominique Céleschi rappelle que dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école de Sclos, le conseil a décidé par délibération n° 2023 01 03 du 18 janvier 2023, d'acquérir à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BH n° 287 d'une superficie de 1.022 m², sise lieu-dit « Lambert », chemin du Fontanil à

Sclos et appartenant à [redacted]. Le document d'arpentage établi par le géomètre le 22 novembre 2022 précise les nouvelles parcelles créées à savoir les BH n° 287 et 288. Or suite à une erreur matérielle, la décision n° 2023 01 03 du 18 janvier 2023 ne mentionne pas la parcelle BH n°288. Afin de permettre l'acquisition de l'entière unité foncière, il y a lieu d'inclure la parcelle BH n° 288 d'une contenance de 9 m² à la présente décision. Monsieur Dominique Céleschi propose au conseil de redélibérer afin de tenir compte de cette modification et de décider d'acquérir à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section BH n° 287 et 288 d'une superficie totale de 1.031 m², sises lieudit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos et appartenant à [redacted]. Il propose également au conseil d'autoriser le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition et de rapporter la décision n° 2023 01 03 du 18 janvier 2023.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Acquisition des parcelles cadastrées section BH n° 206, 282, 284 et 286 sises lieu-dit « Lambert » à Sclos et constitution de servitude**

Toujours dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école de Sclos, Monsieur Dominique Céleschi rappelle que le conseil avait également décidé par délibération n° 2023 01 04 du 18 janvier 2023, d'acquérir au prix de 450.000 €, les parcelles cadastrées section BH n° 206 de 1.197 m², 284 de 1196 m² et 286 de 649 m² soit un total de 3042 m², sises lieu-dit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos et appartenant à [redacted]. Le document d'arpentage établi par le géomètre le 22 novembre 2022 précise les nouvelles parcelles créées à savoir les BH n° 282, 284 et 286. Or suite à une erreur matérielle, la décision n° 2023 01 04 du 18 janvier 2023 ne mentionne pas la parcelle BH n° 282. Afin de permettre l'acquisition de l'entière unité foncière, il y a lieu d'inclure la parcelle BH n° 282 d'une contenance de 1 m² à la présente décision. Monsieur Dominique Céleschi propose au conseil de rapporter la décision du n° 2023 01 04 du 18 janvier 2023 et de décider l'acquisition, au prix de 450.000 €, des parcelles cadastrées section BH n° 206 de 1.197 m², 282 de 1 m², 284 de 1.196 m² et 286 de 649 m², soit un total de 3.043 m². L'avis des domaines du 12 janvier 2023 fixe la valeur vénale de ce bien à 450.000,00 € HT.

Il précise également que [redacted] est propriétaire des parcelles cadastrées section BH n° 70 et 79 riveraines de la future parcelle communale cadastrée Section BH n° 206 sur laquelle est implanté un petit escalier en partie sud. Afin de maintenir l'accès à la propriété de [redacted] depuis l'escalier existant sur la parcelle BH n° 206, il propose au conseil d'autoriser le maire à créer une servitude de passage sur la future parcelle communale cadastrée section BH n° 206 d'une emprise de 6 m² au profit des parcelles cadastrées Section BH n° 70 et 79. Monsieur Dominique Céleschi propose enfin au conseil d'autoriser le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition ainsi que celles nécessaires à la constitution de la servitude de passage.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Acquisition des parcelles cadastrées section BH n° 206, 282, 284 et 286 sises lieu-dit « Lambert » à Sclos : demande de subvention au Département**

Afin de faciliter l'acquisition précitée, Monsieur Dominique Céleschi propose au conseil de solliciter le concours financier du département à hauteur de 40 % du montant de l'acquisition selon le plan de financement suivant :

Coût de l'acquisition :	450.000,00 €
Subvention Département (40 %) :	180.000,00 €
Autofinancement :	270.000,00 €

et d'autoriser le maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette demande de subvention. Il propose également de rapporter la décision n° 2023 01 05 du 18 janvier 2023.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Acquisition des parcelles cadastrées section BM n° 223 et 279 sises avenue Ludovic Gasiglia et demande de subvention au département**

Monsieur Dominique Céleschi expose qu'un parking public est implanté sur la parcelle cadastrée section BM n° 224 sise avenue Ludovic Gasiglia à la Vernéa de Contes. Afin de l'agrandir, la commune envisage l'acquisition des parcelles limitrophes cadastrées section BM 223 et 279, appartenant à [redacted] et d'une contenance respective de 688 et 484 m² soit un total de 1.172 m². L'avis des domaines

intervenu le 16 décembre 2022 et joint à la présente décision, fixe la valeur vénale des parcelles cadastrées section BM n° 223, 272 et 279 d'une contenance totale de 2.566 m² à 160 € le m². Monsieur Dominique Céleschi propose au conseil d'acquérir les parcelles 223 et 279 d'une contenance totale de 1.172 m² au prix de 190.000 €. Il propose également au conseil d'autoriser le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Afin de faciliter cette acquisition, il propose ensuite au conseil de solliciter le concours financier du département à hauteur de 40 % du montant de l'acquisition, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'acquisition :	190.000,00 €
Subvention Département (40 %) :	76.000,00 €
Autofinancement :	114.000,00 €

et d'autoriser le maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Etablissement d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée BB n° 15 sise chemin de la gendarmerie

Monsieur Dominique Céleschi expose que [redacted] est propriétaire de la parcelle cadastrée section BB n° 15 sise 90D, chemin de la gendarmerie sur laquelle est implantée une conduite d'eau potable communale. Cette canalisation dessert également la propriété de [redacted] cadastrée section BB n° 13. Afin de permettre aux services communaux toute intervention utile à l'entretien de ladite conduite, il propose au conseil d'approuver l'établissement d'une servitude de tréfonds sur la parcelle de [redacted] au profit de la parcelle appartenant à [redacted] et d'autoriser le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à la constitution de cette servitude. S'agissant d'une canalisation publique, le plan de servitude précisant sa localisation et sa superficie sera établi par un géomètre et sera, ainsi que l'acte de servitude, à la charge de la commune.

Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Information sur les décisions municipales

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Gérard De Zordo qui donne lecture des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance du conseil municipal :

Conclusion de marchés :

. Décision du 1er février 2023 de conclure les marchés de travaux pour l'aménagement d'un cheminement piéton et d'un carrefour à feux tricolores sur la RD 115 :

- Avec la société SRV pour le lot n° 1 – génie civil, d'un montant de 93 016,10 € HT
- Avec l'entreprise Dalkia electrotechnis SAS / Citelum pour le lot n° 2 – signalisation lumineuse tricolore, d'un montant de 16979 € HT.

Concessions funéraires

. Décision du 13 février 2023 d'attribuer, à compter du 24 février 2023, une concession funéraire temporaire de 30 ans en columbarium, n° 1111-17, à [redacted], pour un montant de 207,50 €.

. Décision du 13 février 2023 d'attribuer, à compter du 14 février 2023, une concession funéraire temporaire de 50 ans en columbarium, n° 1112-21, à [redacted], pour un montant de 450 €.

Résiliation de baux :

. Décision du 19 janvier 2023 de résilier le bail conclut le 10 décembre 2015 avec [redacted] pour le local sis 7 rue Louis Anfosso – 06390 Contes.

. Décision du 19 janvier 2023 de résilier le bail conclut le 10 décembre 2015 avec la SAS « regeco audit » représentée par son président M. Steven Lombart pour le local sis 7 rue Louis Anfosso – 06390 Contes.

. Décision du 14 février 2023 de résilier le bail conclut le 25 août 2020 avec [redacted] pour le garage sis 10 rue Marius Pencenat – 06390 Contes.

. Décision du 14 février 2023 de résilier le bail conclut le 1er juillet 2021 avec [redacted] pour l'appartement sis 20 rue Ludovic Gasiglia – La Vernéa – 06390 Contes.

. Décision du 16 février 2023 de résilier le bail conclut le 1er août 2013 avec [redacted] pour l'appartement si 1 place de la République – 06390 Contes.

Conclusion de baux :

. Décision du 5 janvier 2023 de donner bail à la société « La blanchisserie Charles », représentée par [redacted], pour une durée de six années à compter du 15 décembre 2022, le local commercial sis 1785 C La Roseyre – 06390 Contes, pour un loyer mensuel de 1 340,04 € HT.

. Décision du 27 janvier 2023 de donner bail à [redacted], pour une durée de six années à compter du 1er février 2023, le local commercial sis 1785 C La Roseyre – 06390 Contes, pour un loyer mensuel de 438,09 € HT.

. Décision du 1er février 2023 de donner bail à la SARL « PATTES et PATEE », représentée par son gérant [redacted] pour une durée de six années à compter du 1er février 2023, le local commercial sis 1785 C La Roseyre – 06390 Contes, pour un loyer mensuel de 429,50 € HT.

Modification de baux :

. Décision du 20 février 2023 de modifier le bail à [redacted], pour une durée de six années à compter du 1er février 2023, pour le local commercial sis 1785 C La Roseyre – 06390 Contes. Le nom du preneur sera, à compter du 1er mars 2023, la SAS « Dandybear » représentée par son président [redacted]

. Décisions du 24 février 2023 indiquant qu'à compter du 1er mars 2023, la jouissance de parkings sis 10 rue Marius Pencenat sera ajouté aux baux de location des appartements sis à la même adresse, ainsi qu'il suit :

- Parking n° 1, au bail conclu le 19 octobre 2010 avec [redacted]
- Parking n° 2, au bail conclu le 12 août 2022 avec [redacted]
- parking n° 3, au bail conclu le 29 juin 2000 avec [redacted]
- Parking n° 4, au bail conclu le 1er avril 2010 avec [redacted]
- Parking n° 5, au bail conclu le 7 avril 2008 avec [redacted]

Actualisation de baux :

. Décision du 13 janvier 2023 d'actualisation du loyer mensuel de [redacted] à 330,23 € au 08/01/2023.

Monsieur le Maire conclut la séance.

La séance est levée à 22 heures 40

La secrétaire de séance
Edwige ALUNNI

Le Maire
Francis TUJAGUE